



Facture I02220100013151 du 23/04/2025 09:42:22

(NF525) Sign. : B 0455 ZlkO

Shop & Qo - Encaissement Version 14.1.2512.7 10/03/2025

Nombre d'impression : 1 du 23/04/2025 09:42:39

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :

BV

BV CAHORS

694 CHEMIN DE BELLECROIX

46000 CAHORS FRANCE

Tel : 0565302955

Email : bvcahors@orange.fr

Tel SAV : 0565302955

Client (5015) :

Entreprise Privée MONSIEUR THIERRY MOLES THIERRY

988 ROUTE DE FONTANET

46000 CAHORS

FRANCE

Siren : 409164977

TVA intra. : FR04409164977

Fidélité :

Carte n° 02430222010000000511

Solde points :284

Prochain points perdus :144 pts 06/02/2033

Facture n°I02220100013151
Du 23/04/2025

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 23/04/25 09:42	79409376 / SPC1500XLB/CL PACK.CART CA PGI 1500XL BK+CMY COMP SWITCH	2	40,82 €	20,00 %	16,33 €	81,66 € Dont Ecopart HT 0,32 €
Emporté 23/04/25 09:42	79385421 / 6/4912A RECHARGE TAMP TRODAT 4912 NOIR	1	3,32 €	20,00 %	0,67 €	3,32 €
					TOTAL HT	84,98 €
					Dont TOTAL ECOPART HT	0,32 €
					TOTAL TVA	16,99 €
					Total TTC	101,97 €

*Vous avez été accueilli(e) par CR(Id:1022)
(Caisse 11)*

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	84,98 €	20,00 %	16,99 €	101,97 €

Règlements	
23/04/2025 09:42:22 - Chèque	101,97 €

Portable	:		Tél.	:
Email	:	moles.thierry@orange.fr		

Signature du vendeur

Signature du client

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.

Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard s'appliquent à tous les cas où le taux d'intérêt légal en vigueur est supérieur à la facture pour applicable en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de non-paiement, le client sera tenu de verser un montant correspondant au réajustement de la facture. Les retards de paiement sont sanctionnés par une majoration de la somme due. Le réajustement sera majoré de 10 % par défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pécuniaire d'une somme forfaitaire de 40 euros.

Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact360). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

SAS Au capital de 308230€ Siret : 92796373600016 SIREN : 9273963736 N° RCS : CAHORS 927963736 , TVA : FR47 927963736 Code APE 4749Z